

Marie Moret à Auguste Fabre, 17 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Auguste Fabre, 17 février 1888,
1888-02-17

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45229>

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation4 p. (414r, 415r, 416r, 417r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [17 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)

Lieu de destination 7, rue de Montpellier, Nîmes (Gard)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Marie Moret explique à Fabre qu'elle n'a pas répondu à trois lettres d'Édouard de Boyve : celle du 10 janvier 1888 annonçant à Godin qu'il avait rompu ses relations avec Fougerousse ; celle du 16 janvier 1888 présentant ses condoléances à Godin à la suite du décès d'Émile Godin ; celle du 22 janvier 1888 à Marie Moret dans laquelle il évoque son désir de voir le Familière et rencontrer son fondateur. Marie Moret demande à Fabre d'accompagner de Boyve au

Familistère. Elle l'informe qu'elle a écrit à Anseele à son propos et à celui d'Édouard de Boyve et de *L'Émancipation*. Sur son rôle de gérante de la Société du Familistère : elle lui signale qu'il lira dans *Le Devoir* qu'elle a délégué une partie de ses pouvoirs de gérante à messieurs André, Dequenne et Pernin ; Fabre et Neale ont les mêmes idées sur son rôle ; sa gérance ne peut être que transitoire ; elle est une gérante fictive ; elle pense que le pacte social et les prescriptions testamentaires constituent un lien suffisamment fort pour maintenir l'œuvre. Elle fait référence à une lettre de Fabre à Émilie Dallet évoquant les photographies de la famille Godin-Moret-Dallet : elle lui explique qu'elle cherche à faire tirer de nouvelles épreuves d'un portrait photographique de Godin exécuté il y a une douzaine d'années, meilleur que le portrait paru dans *Le gouvernement...* « qui ne m'a jamais plu » ; elle lui enverra ce portrait avec les portraits d'Émilie et Marie-Jeanne Dallet.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

[Amitié](#), [Conflit](#), [Familistère](#), [Mort](#), [Photographie](#), [Santé](#), [Socialisme](#), [Visite au Familistère](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Anseele, Edward \(1856-1938\)](#)
- [Boyve, Édouard de \(1840-1923\)](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Dequenne, Charles \(1867-1922\)](#)
- [Fougerousse, Auguste \(1838-1917\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Neale, Edward Vansittart \(1810-1892\)](#)
- [Pernin, Antoine](#)

Œuvres citées

- « Assemblée générale extraordinaire. Séance du 12 février 1888, à 2 h. de l'après-midi. Présidence de Madame Veuve Godin, Administratrice-Gérante », *Le Devoir*, t. 12, n°493, 26 février 1888, p. 113-115. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.12/122/100/860/0/0>, consulté le 28 septembre 2022]
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action*, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)
- [L'Émancipation : journal d'économie politique et sociale, organe des associations ouvrières et du Centre régional coopératif du Midi, Nîmes, 1886-1932.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 06/12/2023

Vie

Guise, Familistère
17 Février 1888,

Dear great Friend,

Communiquez à M. de Boyer ce que vous jugerez à propos dans cette lettre, car je suis tellement en retard dans la mise à courant de ma correspondance que je ne sais pas où commencer par aller au plus pressant.

Crois de ses lettres sont restées à répondre, à cet excellent M. de Boyer. D'abord, celle du 10 janvier où il informait mon mari de la réception de ses rapports avec M. Flourennoult, ce qui ne nous a aucunement surpris; puis celle du 16 nous apportant l'expression de sa sympathie à l'occasion de la mort d'Emile; enfin, celle du 21 du même mois, à moi adressée, belat! et me parlant du désir qu'il avait eu de voir à la fois et le Familistère et son Fondateur et moi dont vous lui avez dit du bien.

Dear great Friend ! Il a bien fait de me parler de vous dans cette lettre. ... Quand vous voudrez, ne laissez pas venir ici M. de Boyer sans vous. Il vous connaît mieux les choses, si vous êtes là pour les lui montrer. Car il me semble que je n'ai plus d'âme, la meilleure part de moi s'en est allée loin de moi et nul ici ne peut remplacer celui que nous avons perdu.

Tous, vous ferez revivre le chant du socialisme profond qui tombait des lèvres de mon mari.

— Cher grand Fabre, je viens d'écrire à Anseel, je vous envoie ci-joint la copie d'une de ses lettres; vous verrez comme vous êtes faits vous et lui pour vous comprendre. Je lui ai parlé de vous, de M. de Boissé et de l'Emancipation - un mot seulement, naturellement.

J'ai à la fois tant de choses qui m'ont ou brisé le cœur ou rompu l'esprit depuis un mois, que je ne sais où donner de la tête pour remettre tout à flot.

— Le Dévoir vous tient au courant des faits principaux de notre vie ici. Celui de cette semaine va vous indiquer que j'ai délégué partie de mes pouvoirs de Gérant à M. M. André, Dequenne et Perrin.

Impossible d'entrer ici dans les détails explicatifs de la mesure et de la nécessité urgente de la présente organisation.

Cependant je vous dirai ceci: Vous vous êtes rencontré avec M. Neale pour m'exprimer les mêmes idées concernant mon rôle d'Administrateur-Gérant.

Bien entendu, je ferai tout le possible pour soutenir ce rôle selon mes forces; mais, à vous comme à M. Neale, je dis: Je suis convaincue que mon passage à ce poste ne peut être que transitoire. Il faut à la tête de l'association un Gérant actif, agissant dans la plénitude

des capacités industrielles et autres, et endossant une responsabilité correspondante. Moi, je ne suis qu'un Gérant fictif, et cette situation, selon moi, ne peut se prolonger longtemps.

Je me considère donc comme appelée là, providentiellement et uniquement pour opérer la transition obligeé entre la Gérance du Fondateur de l'œuvre et celle de ses successeurs -

Je crois que notre pacte social d'un côté et les prescriptions testamentaires de mon mari de l'autre constituent des liens assez puissants pour maintenir l'œuvre dans la voie d'un Socialisme correspondant juste à ce que le milieu peut porter. L'essentiel, c'est de soutenir la prospérité industrielle et commerciale et, pour cela, il faut à mon sens, je le répète, un Gérant à la fois actif et responsable. Or, moi statutairement je suis responsable, mais c'est à d'autres qu'il faut que je délégue les fonctions actives. Il y a là une situation trop anomale pour pouvoir être d'une longue durée.

— Donnez nous bientôt de vos chères nouvelles. Ici, les choses reprennent peu à peu leurs coures. Mes deux chères se portent bien et vous envoient leurs vives amitiés. Elles aspirent comme moi au jour où nous nous verrons.

— Dans votre lettre du 31 janvier adressée à Emilie, vous dites n'avoir pas nos photographies. Ce nos t'a entendu il les photographies de nous quatre : mon mari, Emilie, Jeanne et moi.

En ce qui concerne celle de mon mari, je fais faire en ce moment un cliché d'après une photographie retrouvée dans ses papiers, et qui le montre en pleine force de l'âge, tel qu'il était il y a une douzaine d'années. Si le cliché me convient, comme je l'espère, je le ferai tirer en photographie, afin d'ornir le volume que j'ai à publier au nom de mon bien-aimé disparu - Car le portrait placé dans le Gouvernement ne m'a jamais plu.

— En même temps que je vous enverrai un exemplaire de ce nouveau cliché en voie d'exécution, je vous enverrai la photographie d'Emilie et celle de Jeanne -

Quant à la mienne vous l'avez dites-moi si je me trompe ?

A vous de tout cœur,

Marie Gadis